

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE DE QUESTION SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

3. ADMINISTRATION

3.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du
5 mai 2025

3.3 Approbation des salaires nets pour le mois de mai 2025

3.4 Approbation des comptes pour le mois de mai 2025

4. RÉOLUTIONS

4.1 Projet de loi 97 retirant le pouvoir aux municipalités locales de régir la plantation et
l'abattage d'arbres

4.2 Projet de loi 97 transférant la responsabilité des travaux sylvicoles aux industries
bénéficiaires de garanties d'approvisionnement

4.3 Contrat de déneigement sortie de paroisse

4.4 Dénonciation au Gouvernement du Québec

4.5 Gala méritas Polyvalente de Normandin

4.6 Nivelage des routes gravelées

4.7 OMH Maria-Chapdelaine (budget révisé)

4.8 Régie intermunicipale GEANT (budget révisé)

4.9 Régie intermunicipale GEANT (offre de services)

4.10 Mandat audits (TECQ 2019-2024, PRIMEAU)

4.11 Trottoir 151 à 167 avenue Tremblay

4.12 Lavage des égouts

4.13

5. RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT

5.1 .

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Directeur général et greffier-trésorier

6.2 .

7. RAPPORT DES COMITÉS

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 Signataire aux comptes et documents

8.2

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue à la salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, le lundi 2 juin 2025 à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur Martial Gauthier, maire
 Madame la conseillère Marlène Deschesnes
 Messieurs les conseillers Tony Paré et Bruno Simard

Est également présente Danielle Bernard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Assistance : _____ personnes

À 19 h 30, Martial Gauthier, maire, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

1. PÉRIODE DE QUESTION SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

2. ADMINISTRATION

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1178-05-25 IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

2.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025

1179-05-25 IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'exempter la lecture et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025

2.3 Approbation des salaires nets pour le mois d'avril 2025

1180-05-2025 IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte le dépôt du rapport des salaires nets pour le mois d'avril 2025 au montant de 17 398.84 \$

2.4 Approbation des comptes pour le mois d'avril 2025

1181-05-25 IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

D'ACCEPTER la liste des comptes à payer pour le mois d'avril au montant de 81 297.10 \$ dont 71 943.88 \$ par le fonds général et 9 353.22 \$ par le fonds d'immobilisation.

2.5 Dépôt du rapport trimestriel des activités de fonctionnement au 2025-03-31

1182-05-25 IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte le dépôt du rapport trimestriel des activités de fonctionnement pour la période se terminant le 31 mars 2025.

3. RÉSOLUTIONS

3.1 Autorisation de paiement fonds participatif rural 2025 (Loisirs, Sports et Familles)

ATTENDU QUE le conseil municipal a déjà approuvé l'octroi de contributions financières dans le cadre du Fonds participatif rural 2025 ;

ATTENDU QUE les activités prévues par les organismes bénéficiaires ont été réalisées;

1183-05-25 IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise le paiement de 2 000 \$ au comité Loisirs, Sports et Familles de Saint-Edmond-les-Plaines pour l'activité de journée familiale.

QUE ces montants soient déboursés à même le Fonds participatif rural 2025.

3.2 Soumission Dufresne Asphalte

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à diverses réparations de chaussée sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité a sollicité une soumission pour l'achat et l'installation d'asphalte dans le cadre de ces travaux;

ATTENDU QUE l'entreprise Dufresne Asphalte a déposé une soumission au montant de 18 780 \$ plus taxes, représentant un total de 75 tonnes d'asphalte de type ESG-10 58S-28;

ATTENDU QUE cette soumission a été jugée conforme et avantageuse pour la Municipalité;

1184-05-25 IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité accepte la soumission de Dufresne Asphalte au montant de 18 780 \$ plus taxes pour l'achat et l'installation de 75 tonnes d'asphalte ESG-10 58S-28;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout contrat et document requis pour donner effet à la présente résolution.

3.3 Soumission Sel Warwick

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix pour l'achat de chlorure de calcium pour la saison 2025 ;

ATTENDU QUE la soumission reçue de l'entreprise SEL WARWICK pour la fourniture de 12 palettes de chlorure de calcium s'élève à 14 369,55 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE le montant requis pour cet achat est disponible au budget 2025, sous le poste budgétaire numéro 02 32000 635 ;

1185-05-25 IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la soumission déposée par SEL WARWICK pour l'achat de 12 palettes de chlorure de calcium, au coût de 14 369,55 \$ plus taxes ;

D'autoriser le directeur général à procéder à l'achat selon les conditions mentionnées.

3.4 Programme RénoRégion

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défauts majeurs à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

1186-05-25

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE DEMANDER au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M^{me} France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Eric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond–Bois-Francis, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- M^{me} Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- M^{me} Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- M^{me} Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- Votre député à l'Assemblée nationale [inscrire le nom et la circonscription]
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

3.5 Motion de félicitations au Comité Loisirs, Sports et Familles

CONSIDÉRANT le succès remarquable de la soirée tenue le 24 avril 2025 organisée par le comité Loisirs, Sports et Familles de Saint-Edmond-les-Plaines;

CONSIDÉRANT la qualité exemplaire de l'organisation, la participation enthousiaste du public, et l'impact positif de l'événement sur notre communauté,

1187-05-25 IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines adresse ses plus sincères félicitations au comité Loisirs, Sports et Familles de Saint-Edmond-les-Plaines pour leur engagement, leur professionnalisme et leur créativité, qui ont grandement contribué à la réussite de cette activité.

QUE nous soulignons avec gratitude leur dévouement et leur esprit de collaboration, et leur souhaitons autant de succès dans leurs projets futurs.

3.6 Motion de félicitations à M. Alexis Brunelle-Duceppe

CONSIDÉRANT les résultats des élections fédérales tenues le 28 avril 2025,

CONSIDÉRANT l'élection de Monsieur Alexis Brunelle-Duceppe en tant que député de la circonscription de Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT son engagement public et sa volonté affichée de servir avec intégrité les intérêts de ses concitoyens,

1188-05-25 IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines exprime ses plus sincères félicitations à Monsieur Alexis Brunelle-Duceppe pour son élection à l'Assemblée nationale.

QUE le conseil formule ses vœux de plein succès dans l'exercice de son mandat parlementaire, au service de la démocratie, du développement et du bien-être de ses électeurs et de la Nation tout entière.

3.7 Réception provisoire des installations d'épuration des eaux usées

CONSIDÉRANT,

CONSIDÉRANT l'élection de Monsieur Alexis Brunelle-Duceppe en tant que député de la circonscription de Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT son engagement public et sa volonté affichée de servir avec intégrité les intérêts de ses concitoyens,

1189-05-25

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines exprime ses plus sincères félicitations à Monsieur Alexis Brunelle-Duceppe pour son élection à l'Assemblée nationale.

QUE le conseil formule ses vœux de plein succès dans l'exercice de son mandat parlementaire, au service de la démocratie, du développement et du bien-être de ses électeurs et de la Nation tout entière.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Directeur général et greffier-trésorier

CONSIDÉRANT QUE M. Jason Fournier a quitté ses fonctions de directeur général et greffier-trésorier le 1^{er} mai 2025;

1190-05-25

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines nomme Danielle Bernard comme directrice générale et greffière-trésorière par intérim jusqu'à la nomination d'un/e directeur/e général/e et greffier/ère-trésorier/ère;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accorde une majoration salariale de 5 \$/hrs en guise de compensation à Mme Bernard sur chaque heure travaillée pour la durée de l'intérim;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines autorise le paiement, au taux bonifié, de chaque heure supplémentaire à la semaine normale travaillée par Mme Bernard.

4.2 Préposé horticole

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'embauche de personnel pour la saison estivale 2025 ;

ATTENDU QUE M. Edward Philippe-Gignac a manifesté son intérêt pour le poste de préposé horticole et que sa candidature a été jugée satisfaisante ;

1191-05-25

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'embaucher M. Edward Philippe-Gignac au poste de préposé horticole pour la saison estivale 2025, selon les conditions prévues à l'entente de travail ;

D'autoriser le directeur général, à signer le contrat de travail au nom de la Municipalité.

5. RAPPORT DES COMITÉS

Les élus font rapport des comités sur lesquels ils siègent.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Nomination d'une signataire aux comptes et documents

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jason Fournier a quitté ses fonctions de directeur général et greffier-trésorier le 1^{er} mai 2025;

1192-05-25

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines retire monsieur Jason Fournier à titre de signataire des documents et des effets bancaires auprès des institutions financières

QUE madame Danielle Bernard, adjointe à la direction et directrice générale et greffière-trésorière par intérim soient autorisée à signer les documents et les chèques de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines auprès des diverses institutions financières avec lesquelles la Municipalité fait affaires;

DE nommer madame Danielle Bernard comme administratrice principale dans AccèsD Affaires en remplacement de monsieur Jason Fournier.

6.2 . Inspecteur – sécurité des piscines résidentielles

ATTENDU QUE la Municipalité est liée par une entente intermunicipale désignée comme étant l' « Entente intermunicipale visant le maintien de la Régie intermunicipale GÉANT et l'attribution de nouveaux objets » et approuvée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu d'un avis donné le 23 juin 2021 et publié dans la Gazette officielle du Québec du 10 juillet 2021 (ci-après « Entente 2021 »);

ATTENDU QUE cette Entente 2021 porte notamment sur la fourniture, à la Municipalité par la Régie, de services en urbanisme et en environnement;

ATTENDU QUE cette fourniture de services inclut l'application de Loi sur la sécurité des piscines résidentielles, chapitre S-3.1.02 et du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, chapitre S-3.1.02, r.1.;

ATTENDU QUE Mme Marianne Bouchard est affectée par la Régie, pour la période estivale 2025, à la prestation de travail liée à ce service fourni à la Municipalité, particulièrement pour l'application de ladite loi et dudit règlement;

ATTENDU QU'il est opportun que le conseil municipal autorise et mandate les inspecteurs de la Régie pour agir dans l'exercice de leurs fonctions, sur le territoire de la Municipalité, avec tous les pouvoirs et obligations que lui confèrent les lois ou règlements applicables et incluant de façon non limitative la Loi sur la sécurité des piscines résidentielles, chapitre

S-3.1.02 et le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, chapitre S-3.1.02, r.1.

PAR CONSÉQUENT,

1193-05-25 IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La Municipalité nomme et désigne Mme Anny-Claude Boily, M. Jean-Luc Hudon, M. Éric Ménard et Mme Isabelle Poirier à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement, d'inspecteur, d'inspecteur municipal, d'inspecteur en bâtiment(s), d'inspecteur des bâtiments et de fonctionnaire responsable de l'application de *Loi sur la sécurité des piscines résidentielles*, chapitre S-3.1.02 et *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*, chapitre S-3.1.02, r.1. Cette désignation leur donnant notamment le pouvoir d'inspecter tout bien meuble ou immeuble se trouvant sur le territoire de la Municipalité et de signer et délivrer tout constat d'infraction à cette loi ou ce règlement;

La Municipalité nomme et désigne Mme Marianne Bouchard, à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement, d'inspecteur, d'inspecteur municipal, d'inspecteur en bâtiment(s), d'inspecteur des bâtiments et de fonctionnaire responsable de l'application de *Loi sur la sécurité des piscines résidentielles*, chapitre S-3.1.02 et *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*, chapitre S-3.1.02, r.1. Cette désignation lui donnant notamment le pouvoir d'inspecter tout bien meuble ou immeuble se trouvant sur le territoire de la Municipalité. Cette désignation cessera d'avoir effet le 1^{er} septembre 2025.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été soulevées lors de la période de questions et les réponses appropriées ont été fournies

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

1194-05-25 IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la présente assemblée soit levée à 20 h 15.

Martial Gauthier
Maire

Danielle Bernard
Directeure générale et greffière-
trésorière par intérim

« Je, Martial Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».